

Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses mode ferroviaire

Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports
- Avoir suivi le « Tronc Commun » ([PCRE24](#)) et la formation « Conseiller à la sécurité - mode ferroviaire », quelle que soit la spécialité (PCRE27 [« chimique »] et/ou PCRE52 [Classe 1] et/ou PCRE53 [Classe 2]).

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Les participants devront se munir du RID, de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



CONSEILLER A LA SECURITE MODE FERROVIAIRE : MODULE DE SYNTHESE

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire toutes classes hors Classe 7.



Les plus de la formation

- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des exercices issus des annales du CIFMD et des cas pratiques correspondant aux modalités d'examen
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale : Préparation à l'examen à l'aide de cas pratiques (QCM, étude de cas)



Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770>
- ◆ Code RS : 5770
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112761

Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérification du respect des prérequis ■ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ■ Présentation de la formation ■ Modalités pratiques ■ Tour de table 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
2	Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire Vérifier les acquis par des exercices pratiques	7 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Synthèse des connaissances acquises par les participants lors des modules précédents ■ Mise en situation face à un examen-type CSTMD du CIFMD <ul style="list-style-type: none"> - QM - Etude de cas ■ Correction détaillée du QCM et de l'étude de cas ■ Analyse et commentaires sur les points sensibles ■ Rappel des consignes avant l'examen officiel du CIFMD 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques QCM, étude de cas
3	Bilan et synthèse de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan ■ Synthèse ■ Evaluation de satisfaction 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia